



Procès-verbal du Comité Syndical

Séance du : 22 mars 2018.....

A : Loulay

Date de convocation : 16 mars 2018

Nbre de voix décomptées : 33

Nbre de délégués en exercice : 36 titulaires 19 suppléants

Nbre de voix présentes : 33

Secrétaire de séance : Mme ALOE Caroline

Nbre de voix représentées par pouvoir : 5

Nbre de voix n'ayant pas pris part au vote : 5

1. Etat de présence

Délégués titulaires		Délégués suppléants
Conseil Départemental de la Charente-Maritime : 5 voix		
ALOE Caroline		
	GODINEAU Jean-Claude	
Conseil Départemental des Deux-Sèvres : 3 voix		
BALLAND Colette		
CDC Vals de Saintonge : 14 voix		
CHAMPENOIS Jacques	CHIRON Marie-Claude	ANDRE Pierre-Yves
CHAIGNEAU James	DUGIED René	BERTHELOT Micheline
DUGUY Jean-Luc	EMARD Frédéric	
GARNIER Michel	GIRAUD Thierry	
	MOUTARDE Jean	PERAUD Danièle
	POINOT-RIVIERE Annie	PERRIER Maurice
SAUNIER Michel	TACHE Ornella	VILLENEUVE Alain
CDC Mellois en Poitou : 10 voix		
	BERNARD Pierre	
BERNARDIN Jocelyne		
CACLIN Philippe		HAYE Jean-Marie
MARTIN Christian	MARTIN François	
PELTIER Jérôme	REDIEN Claude	
CARO : 1 voix		
BESSAGUET Bruno		
CDC Aunis Sud : 1 voix		
NEAUD Jean-Marc		
CAN : 1 voix		
MARTINS Elmano		
SMAEP 4B : 1 voix		
BOUFFARD Christian		PINEAU Max

Membres du SYMBO excusés* ou absents (-)

Délégués titulaires		Délégués suppléants
Conseil Départemental de la Charente-Maritime :		
	DE ROFFIGNAC Françoise	GREGOIRE Corinne
GAY Gilles		PERIER Marie-Chantal
ROUSTIT Jean-Marie		
Conseil Départemental des Deux-Sèvres :		
	BELAUD Bernard	MISSIOUX Marie-Pierre
VACHON Séverine		
CDC Vals de Saintonge :		
		INGRAND Alain
		LAMARE Rémi
LEAUD Jean-Luc		
PILET Claude		
CDC Mellois en Poitou :		
BARRE Daniel		FOUCHE Jean-louis
	BOUCHET Jacqueline	GALIGAZON Stéphanie
	COUCHE Valérie	
		PETIT Patrick
		PICARD Marylène
CARO :		
		BURNET Alain
CDC Aunis Sud :		
		SAMAIN Philippe
CAN :		
		MESMIN Thierry
SMAEP 4B :		

Pouvoirs (-)

DE ROFFIGNAC Françoise	À ALOE Caroline
BELAUD Bernard	À BOUFFARD Christian
LEAUD Jean-Luc	À BERTHELOT Micheline
BARRE Daniel	À BERNARDIN Jocelyne
BOUCHET Jacqueline	À PELTIER Jérôme

Assistaient également à la réunion

HUGUES Elodie – CD17
MARTINI Alexandre – CDC Mellois en Poitou
RETHORET Harold - SYMBO
DESWARTVAEGHER Nathalie – SYMBO
GARREAU Emmanuel – SYMBO
VOIX Pascal – SYMBO
COUTANTIN Mickaël - SYMBO

2. Ordre du jour :

1. Installation des délégués du SYMBO au Comité syndical
2. Élection du Président
3. Élection du 1^{er} Vice-Président
4. Élection du 2^{ème} Vice-Président
5. Élection du 3^{ème} Vice-Président
6. Élection du 4^{ème} Vice-Président
7. Élection du 6^{ème} membre du Bureau
8. Élection du 7^{ème} membre du Bureau
9. Élection du 8^{ème} membre du Bureau
10. Élection des membres de la Commission d'appel d'offres
11. Élection des cinq représentants à la CLE Boutonne
12. Élection du représentant à la CLE Charente
13. Modification des statuts du SYMBO : composition et fonctionnement

3. Compte-rendu

Frédéric Emard, Président du SYMBO en exercice, ouvre la séance 14h00.

Il évoque l'émergence du SYMBO à l'initiative de Bernard ROCHET conseiller général, le premier Président ayant été M. Michel DOUBLET et depuis 1999 lui-même.

Il procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint : 33 voix. Le Comité syndical est valablement constitué.

Philippe CACLIN demande combien de voix sont décomptées pour la CDC du Mellois en Poitou à cette séance.

Frédéric EMARD et Harold RETHORET confirment que les 7 voix présentes et la voix représentée par pouvoir, soit 8 voix au total, sont comptabilisées car la CDC dispose de 10 voix. Le SMAEP 4B étant représenté en séance à la fois par le titulaire et le suppléant, et ne disposant que d'une voix, seule la voix du titulaire est comptabilisée, le suppléant ne prend pas part au vote. S'agissant de Bernard BELAUD, représentant titulaire du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, son pouvoir donné à Christian BOUFFARD du SMAEP 4B est comptabilisé comme une voix représentée, car il y a une seule voix présente en la personne de Colette BALLAND déléguée titulaire, le CD79 disposant de 3 voix.

Harold RETHORET précise que selon les nouveaux statuts du SYMBO les votes sont conclus à la majorité simple soit 19 voix, sauf pour les modifications statutaires, point 13 de l'ordre du jour, qui doit être voté à la majorité des 2/3, soit 24 voix.

Frédéric EMARD désigne le doyen d'âge, Maurice PERRIER, pour procéder à l'élection du Président du SYMBO, ce que le Comité valide. Il désigne Caroline ALOE secrétaire de séance, ce que le Comité valide. Pour constituer le bureau de vote, deux assesseurs sont nommés : Bruno BESSAGUET et Mickaël COUTANTIN, ce que le Comité valide.

1^{er} point de l'ordre du jour : Installation du Comité syndical

Frédéric EMARD présente la liste des délégués titulaires et suppléants et installe le Comité syndical.

2^{ème} à 12^{ème} points de l'ordre du jour : Elections

Maurice PERRIER procède à l'élection du Président du SYMBO.

Frédéric EMARD réélu Président du SYMBO, préside les élections suivantes.

Conformément au P.V. d'élection joint, les proclamations à l'issue des votes sont les suivantes :

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS				
Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M.	ETIARD FRÉDÉRIC	12/05/1963	Président	32
M.	REDIEN CLAUDE	07/12/1950	Premier vice-président	32
M.	CHAÏNGAU JAMES	19/09/1956	Deuxième vice-président	32
M.	GARNIER MICHEL	27/08/1948	Troisième vice-président	32
M.	GIRAUD THIÉRY	15/03/1967	Quatrième vice-président	32
M.	BERAUD BERNARD	16/01/1959	6 ^{ème} membre du Bureau	33
Mme	ALOE CATHERINE	29/05/1970	7 ^{ème} membre du Bureau	32
M.	CACLIN PHILIPPE	18/09/1949	8 ^{ème} membre du Bureau	32
M.	SAUMIER MICHEL	16/01/1970	Membre titulaire de la CAO	93
Mme	TACHE ORVELLA	20/02/1954	Membre titulaire de la CAO	33
M.	BERNARD PIERRE	01/02/1961	Membre titulaire de la CAO	33
M.	MARTIN FRANÇOIS	04/02/1950	Membre titulaire de la CAO	33
M.	GARNIER MICHEL	27/08/1948	Membre titulaire de la CAO	33
M.	CHAMPENOIS JACQUES	03/06/1950	Membre suppléant de la CAO	33
M.	REDIEN CLAUDE	07/12/1950	Membre suppléant de la CAO	33
M.	PELIER JÉRÔME	10/01/1972	Membre suppléant de la CAO	33
Mme	POINT - RIVIÈRE ANNIE	23/01/1957	Membre suppléant de la CAO	33
M.	DUFIED RENÉ	04/01/1950	Membre suppléant de la CAO	33
M.	ETIARD FRÉDÉRIC	12/05/1963	Représentant CLE Boutonne	33
M.	GARNIER MICHEL	27/08/1948	Représentant CLE Boutonne	33
M.	BOUFFARD CHRISTIAN	24/03/1948	Représentant CLE Boutonne	33
M.	REDIEN CLAUDE	07/12/1950	Représentant CLE Boutonne	33
Mme	POINT - RIVIÈRE ANNIE	23/01/1957	Représentant CLE Boutonne	33
M.	ETIARD FRÉDÉRIC	12/05/1963	Représentant CLE Charente	33

Fait à LOULAY le 22 mars 2018

Le président,

SYMBO
(Syndicat Mixte pour l'Étude de l'Aménagement
et de la Gestion du Bassin de la Boutonne)
17400 SAINT JEAN D'ANGELY

Préciser : président ou vice-président (indiquer le numéro d'ordre du vice-président).

Le conseiller
le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,

13^{ème} point de l'ordre du jour : Modifications statutaires

Le Président rappelle que les statuts du SYMBO ont été modifiés le 31 octobre 2017 pour acter le transfert des compétences des syndicats de rivières de la Boutonne, et que les présentes modifications statutaires en 2018 portent sur :

- la représentation-substitution des communautés de communes et d'agglomération à leurs communes membres au sein du SYMBO, en application de l'alinéa II de l'article L5214-21 et alinéa I bis de l'article L5216-7 du code général des collectivités territoriales ;
- l'adhésion ou l'extension de ces communautés de communes et d'agglomération pour les communes non membres du SYMBO ;
- l'administration et le fonctionnement du syndicat.

Les modifications des articles 1, 6 et 10 sont présentées à l'assemblée.

Afin de mettre en conformité la composition des membres, la composition du Comité syndical, et la contribution des membres, le Président met au vote la modification de statuts.

La modification de statuts est votée à l'unanimité par le Comité syndical.

Jean-Claude GODINEAU demande si cette modification n'aurait pas être faite en début de séance ? Harold RETHORET répond que cette mise en cohérence des statuts avec la nouvelle composition du Comité syndical, faisant suite aux désignations par les membres, devait être réalisée dans la même séance que les élections, en accord avec la Préfecture. Ce qui a été réalisé. La modification de statuts sera transmise au Préfet, et notifiée officiellement aux membres du SYMBO.

Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 16h30.

Le Président
FRÉDÉRIC EMARD



SYMBO
Syndicat Mixte pour l'étude et l'aménagement
et la gestion du Bassin de la Boutonne
17400 SAINT JEAN D'ANGELY